Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1983)

Rubrik: Requêtes, interventions politiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

5. Requêtes, interventions politiques

5.1 Programme de mesures de relance

Ni la Fondation, ni les organisations fondatrices ont été invitées à participer à la procédure de consultation sur les programmes de mesures de relance. Les instances responsables sont probablement d'avis que la protection de la nature, du paysage et du patrimoine ne sont pas concernées par ce problème. Ces domaines offrent pourtant d'innombrables possibilités de travail qui ont été négligées jusqu'ici. Songeons par exemple à la rénovation compétente de bâtiments agricoles, à l'assainissement ou à la remise à ciel ouvert de cours d'eau bétonnés ou à l'entretien et à la remise en état de haies, d'installations de protection contre le vent, de biotopes et de chemins pédestres dans les agglomérations et à leurs alentours. La Fondation avait du reste dressé en 1976 un catalogue de mesures pratiques pour la création de travail en rapport avec la protection du paysage, et l'avait soumis au Département fédéral de l'économie publique, sans succès aucun. Le conseiller national E. Akeret a déposé un postulat à ce sujet le 17 mars.

5.2 Pas de développement total de l'énergie hydraulique

Afin d'éviter que les instances responsables accordent une grande partie des concessions d'exploitation pour des raisons de protection du paysage, le président de la Fondation a déposé le 15 décembre une motion, signée par 44 autres conseillers nationaux, intitulée "Utilisation de l'énergie hydraulique; mesures urgentes".

5.3 Moratoire pour les installations touristiques de transport

Une situation analogue se présente dans le domaine de l'aménagement touristique. L'ouverture de voies d'accès à des endroits qui étaient seulement accessibles aux alpinistes, a été réalisée presque partout au cours des deux dernières décennies. Il s'agit autant de moyens de transport par câble que d'aires d'atterissage pour avions ou hélicoptères. Bien qu'on s'approche de la limite économique de saturation, il ne semble pas qu'on puisse s'attendre à une fin prochaine du "boom" des téléphériques. Les statistiques ne montrent pas un recul du nombre de concessions octroyées, depuis l'entrée en vigueur des prescriptions plus sévères en cette matière, bien ou contraire. Il faut dire cependant qu'une grande partie des nouvelles installations conduissent à des sites déjà accessibles. Cette augmentation de la capacité de transport est une source de goulots d'étranglement supplémentaires que l'on est ensuite obligé de supprimer, le plus souvent aux dépens du paysage: construction de routes et de places de stationnment, gonflement supplémentaire de l'offre de lits sous la forme d'apparthôtels et de maisons de vacances, aplanissements de terrains, déboisements de forêts etc.

Le conseiller national H. Maeder a déposé, lors de la session de décembre, en collaboration avec la Fondation, une motion dans laquelle il exige une interruption pour une durée de trois ans, des octrois de concessions pour les installations destinées à des régions non encore accessibles et pour le développement de régions de ski, exception faite des petits skilifts, qui sont nécessaires pour le maintien de l'hôtellerie locale existante.